

Direction générale
de l'alimentation

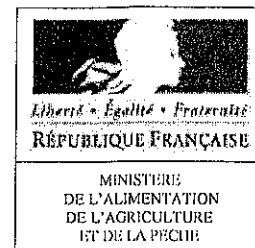
Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CS

Réf : 2070347SNCO15001

BARCLAY CHEMICAL LTD
Tyrellstown Way
Damastown industrial Park
Mulhuddart
- DUBLIN 15
IRLANDE, ou EIRE



Paris, le 03 FEV. 2015

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'ajout de second nom commercial et de changement de nom, concernant le produit :

N° Intransit : 2070347 - BARCLAY GALLUP SUPER 360 JARDIN AMM n° 2090164

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

Alain TRIDON

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2150002 Nom commercial : **STAR DESHERB+**

Produits Phytopharmaceutiques

N° AMM : 2090164

Firme détentrice : BARCLAY CHEMICAL LTD

Type commercial : Second nom commercial

2070347 BARCLAY GALLUP SUPER 360 JARDIN

Vu la notification de l'Anses n° 2014-3452 du 8 décembre 2014

Vu la notification de l'Anses n° 2014-3712 du 19 décembre 2014

Conditions d'emploi

- Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée.
- Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits,... en particulier si le terrain est en pente.
- Délais avant récolte (DAR) : Pour les usages de "désherbage des zones cultivées" concernant les cultures potagères le DAR est fixé à 30 jours.
- Eviter tout traitement à base de glyphosate sur les fossés en eau ou à proximité.
- Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du glyphosate au delà des doses maximum définies dans "l'Avis à tous les détenteurs d'autorisations de mise sur le marché pour des spécialités commerciales à base de glyphosate" JORF 8 octobre 2004.

La commercialisation de BARCLAY GALLUP SUPER 360 JARDIN (produit de référence) est autorisée sous la dénomination STAR DESHERB+ (second nom commercial).

Le changement de nom est autorisé.

Dénomination de l'intrant

STAR DESHERB+

Produit de référence : BARCLAY GALLUP SUPER 360 JARDIN

Dénomination de l'intrant

STAR DESHERB+

Ancien nom du produit : STAR JARDIN

Mention

Autorisé Emploi autorisé dans les jardins

Dénominations commerciales

BARCLAY GALLUP SUPER 360 JARDIN, BARCLAY BURREN SUPER 360 JARDIN, RADICAL 360 L

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

03 FEV. 2015

Alain TRIDON

Teneur garantie en matière active

360 G/L

Glyphosate acide

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la qualité
et de la protection des végétaux

03 FEV. 2015

Alain TRIDON